



Estimation des frais scolaires

Classe de 5ème Primaire 2025 - 2026

Dans la mission d'enseignement

	Description	Quantité	Prix à l'unité
FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES			
ACTIVITÉS CULTURELLES	sortie(s) durant le temps scolaire		15 €
ACTIVITÉS SPORTIVES	Journée sportive Centre Adeps (M3->P6)	1	25 €
CLASSES DE DÉPAYSEMENT	Semaine résidentielle à Froidchapelle	1 semaine	250€/semaine
FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS - Achat groupé <i>Prière de vous manifester avant le 05/09/25 si vous ne souhaitez PAS participer à l'achat groupé.</i>			
ACHATS GROUPÉS	AZIMUTS 5 A et B et TIT TOP 4 A et B	1	37.22€ (coût réel)

Hors mission d'enseignement : tarif des services facultatifs*

*Frais ou services proposés, sans aucune obligation d'achat

	Description	Quantité	Prix à l'unité
PARTICIPATION AU PROJET PÉDAGOGIQUE	Contribution volontaire de soutien aux projets de l'école		libre
REPAS CHAUDS*	Repas maternel Repas primaire Soupe	1 1 1	4.3 € 4.7 € Gratuite
PHOTOS (individuelles-classe)	Commandes auprès du photographe		<i>Selon tarifs du photographe</i>
AUTOCOLLANTS* (Logo école) THERMOCOLLANTS* (Logo école)	autocollants 7x5cm autocollants 10x5cm thermocollants 10,5x7cm	1 1 1	0.5€ 1€ 2€
EQUIPEMENT de SPORT* (P1 à P6)	T-shirt de gym avec logo de St-Henri Bonnet de natation avec logo St-Henri	1 1	5.5 € 5.5 €
FOURNITURES SCOLAIRES (P4-P5-P6)	Selon liste de matériel (<i>pas d'imposition de fournisseur ou de marque</i>)		Applicable uniquement en P4-P5-P6
GARDERIES (matin, temps de midi et soir) + PARASCOLAIRES-ÉTUDES	Organisés et facturés par l'ASBL Dynamix23		<i>Selon tarifs de l'asbl Dynamix23</i>

* A commander via le site internet de l'école: www.sainthenri.net

Modalités de paiement : décomptes envoyés mensuellement par email
Paiement à effectuer sur le compte Ecole Saint-Henri : **BE53 0012 0048 7053**

Pour tout montant supérieur à 50€, vous avez la possibilité de solliciter un étalement de paiement en vous adressant au secrétariat par téléphone ou par e-mail à l'adresse secretariat@sainthenri.net. En cas de difficultés financières, veuillez également contacter la direction.

Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et restent donc à charge des responsables légaux des élèves : le cartable non garni (primaire), le plumier non garni (primaire) ainsi que les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. La fourniture des langes, mouchoirs, collations et des repas reste de la prérogative des parents.

Remarque concernant les fournitures couvertes par la gratuité scolaire : En cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel fourni, du fait de l'élève, les frais de remplacement ou de réparation seront imputés à la personne investie de l'autorité parentale, sauf si l'incident résulte d'un cas de force majeure.

Pour le surplus, veuillez prendre connaissance du document informatif FWB relatif à la gratuité qui a été remis en début d'année.